



Fin 2008, l'USM a réalisé un souhait de longue date en organisant le premier cours de maréchalerie en langue française. Le responsable du cours, Sidney Schopfer des Cullayes (VD) a su créer au sein du Haras National d'Avenches des conditions idéales pour les 10 participants de la Suisse romande. Rien d'étonnant donc à ce que les jeunes maréchaux-ferrants aient tous réussi l'examen haut la main.



Les experts, de gauche à droite: Philipp Bühler, Daniel Bonzon, Philippe Bertholet, Michel Gerber.

## Première en Romandie

*Cette année marque l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle qui fait de la profession de maréchal-ferrant un métier autonome. Une des conséquences en est que seuls les maréchaux-ferrants au bénéfice d'un diplôme professionnel supérieur ou titulaires du label «maréchal-ferrant qualifié» seront désormais autorisés à former des apprentis. Dans ce contexte, 25 intéressés ont participé à la manifestation d'orientation. 10 d'entre eux se sont par la suite inscrits au cours.*

### **Nouveautés au niveau du cours**

*Les temps changent, et cela s'est également répercuté sur le cours de maréchalerie. Ainsi, les maréchaux-ferrants ont pu, pour la première fois, participer au cours avec leur propre véhicule, à savoir celui qu'ils emploient quotidiennement dans l'exercice de leur activité. Afin que les jours de cours ne soient pas trop chargés par les travaux de routine, les participants avaient pour tâche de forger les fers préfabriqués et de s'exercer à la maison, laissant par là même plus de temps pour l'enseignement intense de connaissances théoriques.*

*Les participants devaient en outre, aussi en dehors des heures de cours, préparer un panneau avec les fers forgés par leurs soins. Elaborées avec beaucoup de motivation, ces présentations ont ensuite été sanctionnées par des notes. Ce fut par ailleurs également la première fois que des intervenants étrangers sont venus faire un exposé. Les participants au cours ont de ce fait pu se rendre compte des standards de qualité en vigueur dans leur profession sur le plan international.*

### **Une voie innovatrice vers l'avenir**

*Le cours de maréchalerie est exigeant. L'enseignement dispensé pendant 12 jours mène à l'examen final*

*d'une durée de 2 jours. Afin de profiter de manière optimale de ce laps de temps, la CT maréchal-ferrant a créé un groupe de travail qui a pour mission d'accorder les contenus des cours en allemand, dispensés au CEN, Berne, avec ceux du cours en français, tel qu'il vient de se dérouler à Avenches. L'objectif consiste à élaborer, au plus haut niveau, un cours suisse de maréchalerie uniforme. Le label «maréchal-ferrant qualifié» s'en trouvera encore amélioré.*

### **Satisfaction générale**

*Les participants ont été unanimes à exprimer leur contentement par rapport au cours, tout au long duquel le plaisir du métier a été fortement ressenti. Et d'autant plus lorsque les 10 participants ont tous demandé leur inscription sur la liste des «maréchaux-ferrants qualifiés». Certains d'entre eux poursuivront encore leur développement au sein du Swiss Farrier Team où ils donneront de leur savoir-faire lors de manifestations et de concours.*

*En tout et pour tout, Sidney Schopfer a pu jeter un regard rétrospectif sur un cours très réussi et, détail important, sans aucun accident: «Je remercie tous les participants pour la motivation dont ils ont fait preuve durant le cours. Un grand merci aussi aux responsables du Haras National d'Avenches pour leur esprit coopératif et la mise à disposition de l'infrastructure. Les intervenants ont fourni un excellent travail et je tiens à les remercier également. Et, pour finir, un immense merci à notre chef expert, Daniel Bonzon de La Joux FR.» C'est autour d'un apéro convivial que le premier cours suisse de maréchalerie dispensé entièrement en langue française, mis sur pied par l'USM et qui avait débuté le 19 septembre 2008, s'est achevé dans la satisfaction générale à quelques jours des fêtes de fin d'année. ■*